

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 4 mars 2024 à 19 h 00 à la bibliothèque municipale.

PRÉSENCES :

Mesdames : Josée Beaulieu - Katy Nadeau - Hélène Durette -
Mélissa Boucher-Caron

Messieurs : Guy Thibault - Alain Morin - Réjean Deschênes, maire

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement et administration et monsieur Sébastien Bérubé, coordonnateur des travaux publics sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre jour;
3. Suivi et adoption du procès-verbal du mois de février 2024;
4. Présentation et adoption des comptes;
5. Lecture du courrier;
6. Période de questions de 20 h à 20 h 30;
7. Voirie municipale :
 - a) Firme Activa-Estimation du banc de gravier
 - b)
 - c)
8. Dossiers chargée de projets;
 - a) Suivi dossiers infraction;
 - b) Fête du voisinage;
 - c) Mois de l'arbre et des forêts;

- d) Camp de jour;
 - e) Réparations gouttières
 - f) Demandes citoyennes;
9. Appui à M. Martin Ruel – Renouvellement de la demande à la ; CPTAQ
 10. Résolution substitut RIDT;
 11. Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le Plan d’urbanisme numéro 234 – 2015 et ses amendements de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;
 12. Projet de règlement n° 288-2024;
 13. Hommage aux bénévoles;
 14. Rémunération du maire;
 15. Demande municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! – Postes budgétaires pompiers;
 16. Points du maire;
 - a) Participation aux réunions en vidéoconférence-droite de vote;
 - b) Rencontre Boralex 14 février 2024;
 - c) Suivi de dossier motoneiges – chemin Beauséjour;
 - d) Suivi dossier SPA;
 - e) Suivi dossier résolution 2024-025 indexation au programme d’aide à la voirie locale (PAVL);
 - f) Vente de terrain domiciliaires;
 - g) Service de garde;
 17. Questions diverses :
 - A) Retour non-paiement de taxes
 - B) _____
 - C) _____
 - D) _____
 - E) _____
 - 11- Période de question (15 minutes);
 - 12- Levée de l’assemblée.

2024 – 026

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
 APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
 ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (ères);

Que l’ordre du jour soit accepté en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

PROCÈS-VERBAUX :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance des procès-verbaux ;

2024 - 027

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;

APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion du 5 février soit accepté comme présenté.

COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2024

Agro Envirolab	23638239	113.83\$	6976
Air Liquide Canada Inc	76948193	1031.55\$	6977
ASN Machinerie	36569	92.70\$	6978
Association des pompiers	132	100.00\$	6979
Avantis Coopérative	FC01910740	383.76\$	6980
Buropro Citation	1989419	236.16\$	6981
Le Centre Routier 1994	520260A,520283A, ,520334A,CM5202 60A,CM520283A	701.48\$	6982
Clermont Ruest	9614,9615,9616	1393.83\$	6983
Réjean Deschênes	27	60.50\$	6984
Pierre Dupuis	1655,1657	566.72\$	6985
Entreprises Camille Ouellet & Fils	77395	2736.41\$	6986
Entreprise MD	00019	193.87\$	6987
Épicerie Chez Nancy	A0501514,A05025 99	78.53\$	6988
Esstrac	P13874	341.47\$	6989
Fonds d'information sur le territoire	202400204217	5.00\$	6990
Dépanneur Jacques Lamonde	111282	172.50\$	6991
Jacques Larochelle Inc	08636,08637,0902 3	5548.25\$	6992
KDL Charest	0193580	59.71\$	6993

Origine Écoconstruction	OE-F0_119	867.67\$	6994
Peterbilt Atlantic	139023,62378Q	1402.03\$	6995
Publi-Print	11228	216.15\$	6996
RIDT	26562	273.00\$	6997
Servitech	42507,42539	8867.06\$	6998
SM Location	9711	68.74\$	6999
Surplus Général Tardif Inc	412521	73.40\$	7000
Table de concertation des aînés BSL	2024-2025	20.00\$	7001
Transport Guy Hamel	10286	4495.52\$	7002
Loisir et Sport Bas-St-Laurent	4038	28.74\$	7003
Denise Dubé	43,17809,2024012 6,20240208,20240 216,20240221,202 42802,271639,CA SH2142	842.67\$	7004
Salaires employés		18973.67\$	accesd
Salaires conseil		3000.64\$	accesd
FQM Assurance	Ajustement contrat	1297.10\$	accesd
Hydro		5353.91\$	accesd
Bell		70.63\$	accesd
DAS provincial		9665.02\$	accesd
DAS fédéral		4285.96\$	accesd
	Total des dépenses	73618.18 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2024, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2024 - 028

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;

APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

8724

Que les comptes présentés soient acceptés.

AIDE FINANCIÈRE HOCKEY MINEUR-FLEUR DE LYS TÉMISCOUATA

ATTENDU que le conseil a reçu une demande d'aide financière pour les membres de l'association de hockey mineur du Témiscouata qui résident dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

2024 - 029

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par M Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte d'appuyer financièrement les 2 membres inscrits pour la saison 2023-2024 au montant de 50,00\$ par inscription.

FIRME ACTIVA-ESTIMATION DU BANC DE GRAVIER

2024 – 030

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la directrice générale, madame Denise Dubé, à engager la firme Activa pour faire l'estimation du banc de gravier de la municipalité afin de fournir ces informations à des fins de fiscalité.

EMPLOI CAMP DE JOUR

2024 – 031

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;

8725

APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité demande à Rosemarie Dubé si elle est intéressée à refaire le poste d'animatrice de camp de jour pour l'été 2024 et de publier une offre d'emploi si elle ne l'est pas.

TARIF CAMP DE JOUR

2024 – 032

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité garde le tarif de 25.00\$ par enfant pour la durée du camp de jour.

SOUSSION RÉPARATION SOFFITE ET FASCIA TOITURE ÉDIFICE ROSA D LAVOIE

ATTENDU que des réparations étaient prévues pour le fascia arrière de l'édifice Rosa D Lavoie et l'ajout de gouttières commerciales.

ATTENDU que le poids de la neige et la glace ont brisé les gouttières avant ainsi que les soffites et le fascia.

ATTENDU qu'une soumission à été demandé à la compagnie Origine Écoconstruction, qui était déjà mandaté pour réparer le fascia arrière et ajouter des barres arrêt-neige, pour la réparation avant.

EN CONSÉQUENCE,

2024 – 033

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par M Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité procède à la réparation et à l'installation de barres arrêt-neige au montant de 14 728.54\$ plus taxes.

DEMANDES CITOYENNES

ATTENDU que des citoyens et citoyennes ont fait une demande pour louer la salle Rosa D Lavoie pour une durée d'une heure trente pour pratiquer du pickleball au même tarif qu'à la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! soit 22.00\$ pour 1h30.

ATTENDU que des citoyennes que des citoyens et citoyennes ont fait une demande pour louer la salle Rosa D Lavoie pour une durée d'une heure pour pratiquer le badminton.

EN CONSÉQUENCE,

2024 – 034

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte ces deux demandes au tarif indiqué à condition que les usagers portent des souliers qui n'abimeront pas le plancher, que les usagers déplacent les tables utilisées par le service de garde et les replacent et qu'ils installent le marquage et leur équipement eux même sans endommager quoi que ce soit.

LOCATION DU CENTRE DES LOISIRS

2024 – 035

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata loue le centre des loisirs à un tarif de 125\$ pour la salle et la cuisine et un tarif de 100\$ pour la salle seulement.

Guy Thibault se retire de cette décision car la demande vient de sa famille

OUVERTURE DU CENTRE DES LOISIRS

2024 – 036

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise Pierre-Marc Caron à ouvrir le centre des loisirs les vendredis et samedis de 18h à 22h à la population pour profiter d'un endroit de rencontre pour une durée indéterminée.

APPUI À M. MARTIN RUEL–RENOUVELLEMENT EXPLOITATION D'UNE GRAVIÈRE-SABLIÈRE SUR LE LOT 6 129 885 (ANCIEN 36-PTIE DU RANG 3)

2024 – 037

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le Conseil Municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata appui M Martin Ruel afin d'obtenir l'autorisation de renouveler sa demande d'exploiter une gravière-sablière et d'une voie d'accès faisant partie d'une partie des lots 6 129 885 (ancien 36-ptie du Rang 3). La municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata n'a pas, à sa connaissance, ailleurs sur le territoire de la municipalité un espace disponible à des fins visées par la demande.

La présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288 -2024 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 234-2015 ET SES AMENDEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA

Je, Hélène Durette, conseillère, donne avis que, lors de la prochaine séance régulière du conseil municipal, le projet de règlement numéro 288-2024 amendant le Plan d'urbanisme numéro 234-2015 et ses amendements de la Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata sera adopté.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2024 MODIFIANT LE
PLAN D'URBANISME NUMÉRO 234-2015 ET SES
AMENDEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du Projet de loi 39 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) qui oblige les municipalités à inclure certaines dispositions concernant les îlots de chaleur à leur Plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du 5 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE,

2024 – 038

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte le projet de règlement 288-2024 modifiant le Plan d'urbanisme 234-2015 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici tout au long reproduit.

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

2024 - 039

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que Madame Isabelle Bossé soit mentionnée dans la section spéciale de l'édition de Pâques du journal l'Info Dimanche dans le cadre de l'hommage aux bénévoles au coût de cent-soixante-quinze (175.00\$) pour 1/16 de page.

RÉMUNÉRATION DU MAIRE

ATTENDU qu'il n'est plus légal de participer aux réunions du conseil municipal par visioconférence.

ATTENDU que le maire suppléant désire que le maire participe aux réunions en visioconférence et que les éléments informatifs du maire soient pris en considération.

2024 - 040

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal accepte de rémunérer le maire.

DEMANDE MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! – POSTES BUDGÉTAIRES SERVICE INCENDIE

2024 - 041

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Durette;
APPUYÉ par M Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal désire recevoir le budget et les postes budgétaires détaillés de janvier à décembre du service incendie pour une meilleure transparence.

DOSSIER SPA

2024 - 042

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le conseil municipal n'a pas l'intention à adhérer à un service de SPA.

SERVICE DE GARDE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT l'incompréhension de certains parents face à l'offre d'un futur service de garde à l'école des Parchemins;

2024 - 043

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Qu'un nouveau message fourni par la municipalité soit envoyé par le Centre de services scolaire du Fleuve et des Lacs à tous les parents de Saint-Elzéar qui ont des enfants en âge (ou à en devenir) de fréquenter l'école même si leur enfants fréquente l'école de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21h08 le maire déclare la levée de l'assemblée.

« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire